

ANNEXE 3

PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Publicité dans les journaux locaux – Extraits
Certificat d'affichage établi par Monsieur le Maire

Enquête publique préalable à la DUP des travaux en vue de l'utilisation à des fins de consommation humaine de
l'eau prélevée par le forage F2 situé sur la commune de Frémestroff
Tribunal Administratif de Strasbourg - Décision E1600094/67 du 18 avril 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Metz, le **22 JUIN 2016**

Affaire suivie par Mme WOLLMANN
tel: 03.87.34.88 94
alexandra.wollmann@moselle.gouv.fr

dossier 1/4-2016

Monsieur,

Comme suite à mon courrier du 23 mai 2016, je vous prie de trouver ci-joint la copie des avis de publication parus dans le Républicain Lorrain et les Affiches d'Alsace concernant l'enquête publique effectuée du 14 au 28 juin 2016 à Frémestroff relative à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de l'utilisation des eaux destinées à la consommation humaine prélevée par le forage F2 (0165-8X) sur le territoire de cette commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le chef de bureau,

Stéphane FRANCOIS

Monsieur Alain GRAILLAT
24 rue Edmond Antoine
57070 VANTOUX

Copie pour information :
Monsieur Jean-Loup MAHIEU
Commissaire enquêteur suppléant
35 rue des Buissons
57160 SCY-CHAZELLES



9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34
www.moselle.gouv.fr

Accueil du public – renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

- 5602 -
COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

Enquête publique conjointe relative à la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 15/2016 du 31/05/2016

Le maire de Charly-Oradour a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) portant sur les points suivants :

La Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme :

Modifications relatives à la création des secteurs AH (STECAL) et modification (toiletage) du règlement écrit.

La Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

Ouverture de l'urbanisation d'une zone 2AU entraînant une modification des enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (suppression de l'équipement public projeté fin de dédier l'ensemble de la zone l'habitat) et modification de l'orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement écrit afin de répondre aux nouveaux enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

À cet effet, M. Christian JOHNSON, journaliste honoraire, méritant 28 rue de l'église à Metz a été désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, ainsi que Mme Amanda HENY, coordinatrice hygiène, méritant 1 rue des Prés à Metz en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie le **21 juin au 21 juillet 2016** aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie (lundi et mercredi de 14h à 18h - mardi et jeudi de 14h à 17h).

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie de 17 heures à 19 heures :

lundi 27/06/2016

mercredi 13/07/2016

mercredi 20/07/2016

Pendant la durée de l'enquête, les avis sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Ils peuvent également être adressés par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, René HUBERTY

- 6074 -
COMMUNE DE THIONVILLE

Mise à l'enquête publique du projet de la 3^{ème} modification du plan local d'urbanisme

1^{ère} insertion

Par arrêté n° D1/URB/2016-01 du 31 mai 2016, le Maire de Thionville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thionville.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Thionville pour une durée de 31 jours du **22 juin 2016 au 22 juillet 2016** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

À cet effet, Monsieur Bernard LEPETIDIÉ, retraité SNCF, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et M. Eric MAILFERT, Général Armée de l'Air retraité, comme commissaire enquêteur suppléant par le Vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Thionville (Bâtiment des services techniques, 40 rue du Vieux Collège, 57100 Thionville) les :

Mercredi 29/06/2016 de 14h à 17h (Salle Schuman),

Vendredi 01/07/2016 de 16h à 19h (Salle Schuman),

Vendredi 22/07/2016 de 9h à 12h (Salle Schuman).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable auprès de la Direction de l'Urbanisme (Bâtiment des services techniques, 40 rue du Vieux Collège, 57100 Thionville) aux jours et heures habituels d'ouverture (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sauf samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Enquête publique 3^{ème} modification PLU, Mairie de Thionville Rue Georges Ditsch BP 30352 - 57125 Thionville Cedex.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Le conseil municipal de la commune de Thionville est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire de Thionville est la personne responsable du projet et l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire, Pierre CUNY

- 5449 -
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction des Libertés Publiques
1^{er} Avis

Ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de :

- 1. la captation des eaux issues du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff**
- 2. l'établissement des périmètres de protection autour de ce point d'eau**
- 3. l'autorisation d'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine**

Demandeur : Syndicat intercommunal des Eaux d'Hellimer-Frémestroff

Par arrêté préfectoral du 23 juin 2016, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés est prescrite dans la commune de **Frémestroff**.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier, du **14 au 28 juin 2016 inclus**, dans la mairie de Frémestroff, aux heures habituelles d'ouverture, et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Alain GRAILLAT (l'enveloppe de transmission précisant « enquête publique de DUP captation des eaux issues du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff - à l'attention de M. GRAILLAT »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Frémestroff : Le 14/06/2016 : de 18h à 19h

Le 24/06/2016 : de 18h à 19h

Le 28/06/2016 : de 18h à 19h

Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle et à la mairie de Frémestroff, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - enquêtes publiques hors ICPE.

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

- 5463 -
COMMUNE D'OTTANGE

Enquête publique relative au classement dans le domaine public communal des V.R.D. et espaces verts du lotissement « BELLEVUE » rue de la Mine à Ottange

Par arrêté n°11/2016 en date du 10 mai 2016, le Maire d'Ottange a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de classement dans le domaine public, les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement « Bellevue », rue de la Mine à Ottange.

À cet effet, M. LEINEN Albert, domicilié à Sierck Les Bains, profession de retraité de l'Éducation Nationale a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du **lundi 30 mai 2016 au lundi 13 juin 2016**, les jours d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Ottange, les :

Lundi 30/06/2016 de 10h à 12h

Mardi 07/06/2016 de 10h à 12h

Lundi 13/06/2016 de 16h à 18h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur, en mairie d'Ottange.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête publique.

Mme Le Maire, MENICETTI Fabienne

LOCATIONS
ET FINIS DE LOCATIONS

- 5448 -
GÉRANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date des 31 mars 2016 et 20 avril 2016, la société **BABOU**, SAS au capital de 15 M €, 311 315 329 RCS Clermont-Fd a donné son fonds de commerce de **biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison** situé Rue de Guise, 57600 Forbach, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société **SARL CDLK**, SARL au capital de 300 €, 801 031 097 RCS Sarreguemines.

En vertu dudit contrat, la société **SARL CDLK** exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 1^{er} avril 2016, pour une durée déterminée de douze (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.

CRÉATIONS

- 21670 -
CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/05/2016, il a été constituée une SARL dénommée :

HOLDING THC
Objet social : Constitution et détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, favoriser le financement ou gérer la trésorerie des filiales, prestations de services aux filiales.

Siège social : 18, quartier l'Enclos 57620 SAINT-LOUIS

Capital : 1 000 euros

Gérance : M Théophile CHRISTOPHE demeurant 18, quartier l'Enclos 57620 SAINT-LOUIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de METZ

LES AFFICHES
 D'ALSACE ET DE LORRAINE
 MONITEUR DES COMMUNES ET VILLES DE NOS DÉPARTS

Notre annonce de chasse ou de marchés publics par courriel :
marches-publics@affiches-moniteur.com

Merci de nous indiquer toutes vos coordonnées : Nom, adresse, n° de téléphone

- 5914 -
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG
AVIS DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Chambre des Procédures Collectives non Commerciales du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 23 Mai 2016

Prononce en raison de l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Mathieu JUNG demeurant 4 rue Philippe Jacques de Louthembourg, 67000 Strasbourg
 N° 13/00269
 217/2013

Le Greffier:
 Bénédicte KLEIN

- 5913 -
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG
AVIS DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Chambre des Procédures Collectives non Commerciales du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 23 Mai 2016

Prononce en raison de l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Frédéric FUSS demeurant Résidence des Clarisses, 85 route de Mittelhausbergen, 67200 Strasbourg
 N° 13/05622
 15/60

Le Greffier:
 Bénédicte KLEIN

- 5912 -
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG
AVIS DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Chambre des Procédures Collectives non Commerciales du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 23 Mai 2016

Prononce en raison de l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Harry BIEHL demeurant 55 Grand rue, 67620 Soufflenheim
 N° 13/06089
 150/2014

Le Greffier:
 Bénédicte KLEIN

- 5911 -
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG
AVIS DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Chambre des Procédures Collectives non Commerciales du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 23 Mai 2016

Prononce en raison de l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Eric KALB demeurant 7B rue du Gal Rampont, 67170 Brumath
 N° 14/01917
 157/2014

Le Greffier:
 Bénédicte KLEIN

- 5910 -
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG
AVIS DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Chambre des Procédures Collectives non Commerciales du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 23 Mai 2016

Prononce en raison de l'insuffisance d'actif constatée, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Thierry REILHAN demeurant 1 rue du Parc, 67360 Froeschwiller
 N° 14/02334
 166/2014

Le Greffier:
 Bénédicte KLEIN



- 6044 -
Notaire
Dominique SEITLINGER
 23, rue des Alliés
 57410 Rohrbach-lès-Bitche
 Tél. 03 87 09 70 20

ACCEPTATION DE LA SUCCESSION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclarations enregistrées au Tribunal d'Instance de Sarreguemines, la succession de M. Lucien SCHNEIDER, né le 22 janvier 1938 à 57415 Montbronn ayant demeuré à 57415 Montbronn 50 rue de Bitche, décédé à Metz le 17 janvier 2015, a été acceptée à concurrence de l'actif net en date du 19 mai 2016 sous VI 198/16, par :

sa fille, Mme Brigitte SCHNEIDER, née à 57230 Bitche, le 28 septembre 1965, demeurant à 57415 Montbronn, 17 rue des Alliés,

et son petit-fils, M. Tristan LADAIQUE, né à 57200 Sarreguemines, le 28 avril 1986, demeurant à 57230 Bitche, 13 rue des Roses.

Un inventaire de la succession a été dressé par acte reçu par Me Dominique SEITLINGER, notaire à 57410 Rohrbach-lès-Bitche, 23 rue des Alliés, en date du 24 mars 2016, qui a été déposé au Greffe du Tribunal d'Instance de Sarreguemines le 05 avril 2016.

Conformément à l'article 79 du Code civil, les déclarations de créances de la succession sont à notifier à l'office notarial à Rohrbach-lès-Bitche, où domicile est élu, au plus tard dans les 15 mois à compter de la publication prévue à l'article 768 du Code Civil.

Pour avis, Me SEITLINGER

- 5449 -
PREFET DE LA MOSELLE
Direction des Libertés Publiques
2^{ème} Avis

Ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de :

1. la captation des eaux issues du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff
2. l'établissement des périmètres de protection autour de ce point d'eau
3. l'autorisation d'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine

Demandeur: Syndicat intercommunal des Eaux d'Hellimer-Frémestroff

Il est rappelé qu'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet susvisé est en cours.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier, du 14 au 28 juin 2016 inclus, dans la mairie de Frémestroff, aux heures habituelles d'ouverture, et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Alain GRAILLAT (l'enveloppe de transmission précisant « enquête publique de DUP captation des eaux issues du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff - à l'attention de M. GRAILLAT »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Frémestroff: Le 14/06/2016: de 18h à 19h
 Le 24/06/2016: de 18h à 19h
 Le 28/06/2016: de 18h à 19h

Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle et à la mairie de Frémestroff, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE.

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

- 6007 -
LA PREFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2016- DLP/BUPE- 143 du 13 juin 2016 impose à la société **KS KOLBENSCHMIDT France SAS** des prescriptions complémentaires visant à acter la mise en place de garanties financières, ainsi que les quantités maximales de déchets pouvant être stockées sur le site, pour son installation située sur le territoire de la commune de Basse-Ham.

Il peut être consulté dans son intégralité à la mairie de Basse-Ham, à la Préfecture de la Moselle - Direction des Libertés Publiques, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ainsi que sur le portail internet des services de l'Etat en Moselle: www.moselle.gouv.fr cliquez sur: publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE.

- 6007 -
LA PREFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2016- DLP/BUPE- 143 du 13 juin 2016 impose à la société **KS KOLBENSCHMIDT France SAS** des prescriptions complémentaires visant à acter la mise en place de garanties financières, ainsi que les quantités maximales de déchets pouvant être stockées sur le site, pour son installation située sur le territoire de la commune de Basse-Ham.

Il peut être consulté dans son intégralité à la mairie de Basse-Ham, à la Préfecture de la Moselle - Direction des Libertés Publiques, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ainsi que sur le portail internet des services de l'Etat en Moselle: www.moselle.gouv.fr cliquez sur: publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE.

- 6030 -
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ
Renouvellement de la zone d'aménagement différé « des Jardins » sur le territoire de la commune de Saint-Julien-Les-Metz

Par arrêté 2016 - DDT/SABE/PAU N°5 du 24 mai 2016, le Préfet de la Moselle, a renouvelé la Zone d'Aménagement Différé «des Jardins» sur le territoire de la Commune de Saint-Julien-Les-Metz.

L'arrêté ainsi que le plan annexé sont à la disposition du public à la Mairie de Saint-Julien- Les-Metz et à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle - 17 Quai Paul Wiltzer à Metz, aux jours et heures habituels d'ouverture

- 6008 -
LA PREFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2016-DLP/BUPE- 144 du 13 juin 2016 impose à la société **HORSCH** des prescriptions complémentaires visant à acter la mise en place de garanties financières, ainsi que les quantités maximales de déchets pouvant être stockés sur le site, pour son installation située sur le territoire de la commune de Entringe.

Il peut être consulté dans son intégralité à la mairie de Entringe, à la Préfecture de la Moselle, Direction des Libertés Publiques, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ainsi que sur le portail internet des services de l'Etat en Moselle : www.moselle.gouv.fr cliquez sur : publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE

- 6000 -
LA PREFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n°2016- DLP/BUPE- 142 du 13 juin 2016 impose à la société **UMICORE AUTOCAT France** des prescriptions spéciales pour ses installations situées sur le territoire de la commune de Florange.

Il peut être consulté dans son intégralité à la mairie de Florange, à la Préfecture de la Moselle - Direction des Libertés Publiques, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ainsi que sur le portail internet des services de l'Etat en Moselle: www.moselle.gouv.fr cliquez sur: publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE.

- 6031 -
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ
Renouvellement de la zone d'aménagement différé « de la Mère Francis » sur le territoire de la commune de Saint-Julien-Les-Metz

Par arrêté 2016 - DDT/SABE/PAU N°4 du 24 mai 2016, le Préfet de la Moselle, a renouvelé la Zone d'Aménagement Différé « de la Mère Francis » sur le territoire de la Commune de Saint-Julien-Les-Metz.

L'arrêté ainsi que le plan annexé sont à la disposition du public à la Mairie de Saint-Julien- Les-Metz et à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle - 17 Quai Paul Wiltzer à Metz, aux jours et heures habituels d'ouverture.



Département de la Moselle

Commune de Frémestroff

N° dossier 1/4-2016



Certificat d'affichage

Concernant l'enquête publique pour l'instauration
des périmètres de protection
du forage F2 situé sur le ban communal de Frémestroff

Le Maire de Frémestroff
Laurent FILLIUNG, Maire de **FREMESTROFF**

Je soussigné(e) certifie que l'arrêté de M. le Préfet du département de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête susvisée, a été affiché, avant le début de l'enquête, à compter du 9 juin 2016 et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 14 au 28 juin 2016 dans la commune de FREMESTROFF, par affichage à la porte de la mairie et (1) dans le panneau d'affichage public de la commune.

Fait à **FREMESTROFF**, le 28 JUIL 2016 (2)

Le Maire, Le Maire de Frémestroff
Laurent FILLIUNG



(1) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

(2) ce certificat est à compléter à l'issue de l'enquête et à insérer dans le registre qui sera transmis au commissaire enquêteur.

ANNEXE 4

Extraits du Registre d'enquête